

**Commission économique pour l'Afrique****Forum régional africain pour le développement durable**

Quatrième session

Dakar, 2-4 mai 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles de groupes de travail sur les sous-thèmes de la session :**d) Consommation et production responsables****Document de travail sur le sous-thème « Consommation et production responsables en Afrique »****I. Introduction**

1. La consommation et la production durables sont essentielles pour permettre aux pays de parvenir à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, les représentants du monde entier ont encouragé et promu l'élaboration d'un cadre décennal de programmation en faveur à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables¹. Le Processus de Marrakech qui en a résulté a été lancé en 2003 en tant que mécanisme multipartite mondial pour soutenir la mise en œuvre de modes de consommation durables. En outre, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, s'appuyant sur le processus de Marrakech, a clairement indiqué que la promotion des modes de consommation durables était une condition essentielle du développement durable².

2. En 2015, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté l'Agenda 2063 : « L'Afrique que nous voulons³, qui définit les aspirations de la région, la première étant de parvenir à une « Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et le développement durable ». Dans le cadre de l'Agenda 2063, des domaines prioritaires ont été définis pour permettre à l'Afrique de bâtir des économies et des communautés écologiquement viables et résilientes face aux changements climatiques. Ces domaines prioritaires sont les suivants : gestion durable des ressources naturelles ; biodiversité, conservation, ressources énergétiques et écosystème sécurité de l'approvisionnement en eau ; sécurité hydrique, résilience climatique et planification et prévention des catastrophes naturelles énergies renouvelables et modes de consommation et de production durables.

3. Les pays africains ont mis en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables dans le

* ECA/RFSD/2018/1

¹ Voir *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

² Voir la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Commission de l'Union africaine, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* (Addis-Abeba, 2015).

contexte du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables approuvé par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en 2005⁴. En outre, à la quatorzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 10 au 14 septembre 2012, il a été décidé d'adopter et de mettre en œuvre des projets régionaux phares, notamment le partenariat pour le Programme d'urbanisation durable, en tant que moyen d'assurer la mise en œuvre efficace des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que d'examiner régulièrement le Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend un objectif spécifique sur les modes de consommation durables, à savoir l'objectif de développement durable 12, qui donne un nouvel élan à la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables dans tous les pays. En Afrique, toutefois, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs relatifs aux modes de consommation durables sont mitigés, car les initiatives précédentes ont été très lentes.

4. Par exemple, l'empreinte écologique de tous les pays de la région devrait doubler d'ici à 2040, essentiellement en raison de la croissance démographique et de l'augmentation de la consommation par habitant dans un petit nombre de pays.⁵ La modification des modes de consommation et la rapidité de l'urbanisation sont également une source de préoccupation croissante, en raison notamment de leurs incidences sur les ressources naturelles, dont l'eau, l'énergie, la production alimentaire et la gestion des déchets. En conséquence, la région ne peut pas se permettre d'ignorer les signes avant-coureurs de problèmes écologiques imminents qui menacent d'augmenter les coûts de la consommation, de la production et du développement global et, à terme, de l'entraver. L'obtention des données normalisées correspondantes pour suivre les progrès relatifs aux indicateurs cibles de l'objectif de développement durable 12 reste très difficile⁶. Le présent document a pour objet, en dépit de l'insuffisance de données, de résumer l'état actuel de la mise en œuvre de cet objectif.

II. Principales interactions avec d'autres objectifs et leurs incidences sur la prise de décisions concernant les modes de consommation et de production durables

5. L'Afrique est confrontée à plusieurs mégatendances qui contribueront beaucoup à déterminer si le continent atteindra les objectifs relatifs aux modes de consommation durables et si ceux-ci seront atteints de manière intégrée, comme souhaité. D'ici à 2035, environ 50% de la population africaine vivront dans les zones urbaines, ce qui représente une demande considérable pour la nourriture, l'emploi, les services publics et les infrastructures : logement, eau, énergie, routes et transports ferroviaires.⁷

6. Malgré son énorme potentiel technique et la diversité de ses sources d'énergie renouvelables, le continent est dans la précarité énergétique. Plus de 75 % de la population africaine ne disposent pas de l'électricité et 81 % dépendent, pour la cuisson des aliments, de combustibles solides traditionnels

⁴ Le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables est un document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui avait pour objectif de renforcer la coopération internationale pour accélérer la transition vers des modes de consommation durables, les pays développés montrant l'exemple.

⁵ Voir Fonds mondial pour la nature et Banque africaine de développement, *Rapport sur l'empreinte écologique en Afrique : infrastructures vertes pour la sécurité écologique en Afrique* (Gland, Suisse, 2012).

⁶ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Indicateurs de consommation et de production durables pour les futurs ODD* (Nairobi : mars 2015);

⁷ Voir Commission économique pour l'Afrique, *Tirer parti de l'urbanisation pour la transformation structurelle en Afrique : Contribution de la CEA* (Addis-Abeba 2017).

venant de la biomasse. La demande insatisfaite de l'énergie a également entraîné une forte dépendance à l'égard de la biomasse traditionnelle exploitée de façon non soutenable sous forme de charbon de bois et de bois de feu comme combustibles pour la cuisson, ce qui s'accompagne de problèmes sanitaires et environnementaux. Par conséquent, l'Afrique doit se soucier principalement d'étendre l'accès à des sources énergie durables, compte tenu de l'énorme potentiel énergétique de ses ressources propres et des possibilités de croissance, de développement social et économique et d'amélioration de la qualité de vie que ce potentiel offre. Notamment, l'Afrique doit ajouter, d'ici à 2030, une capacité installée de 250 GW, soit une augmentation de 150% de la capacité actuelle, pour répondre à sa demande croissante.⁸

7. Conjugés à une économie verte, les modes de consommation et de production durables pourraient révolutionner la pratique en matière de développement durable. Les deux concepts mettent l'accent sur l'efficacité des ressources, mais celui d'économie verte, plus large, renvoie à un système économique pouvant faciliter la transformation structurelle de l'Afrique en donnant une impulsion aux objectifs environnementaux et sociaux. Compte tenu de sa faible base industrielle, l'Afrique a la possibilité de promouvoir l'industrialisation verte en sautant l'étape des technologies polluante, dans le cadre d'une stratégie de développement industriel qui permette de relever les défis du développement durable de la région. L'investissement dans des technologies de production écologiquement rationnelles et économes en ressources pourrait également contribuer à la réalisation d'autres objectifs de développement durable, tels que promouvoir une industrialisation durable (objectif 9), une croissance économique soutenue et partagée, assortie d'emplois décentés (objectif 8), des modes de consommation et de production durables (objectif 12), la conservation des ressources naturelles telles que l'eau (objectif 6), l'énergie (objectif 7) et les écosystèmes terrestres (objectif 15), la maîtrise de la pollution en réduisant la consommation de produits chimiques et en améliorant le respect de l'environnement, ce qui contribuerait à améliorer la santé et la sécurité au travail (objectif 3).

8. Il est nécessaire d'accéder à la technologie pour améliorer l'utilisation rationnelle des ressources à la production et à la consommation. Dans l'économie verte, les écotecnologies aident à réduire la production de déchets et la pollution connexe de l'air, des sols et de l'eau due à l'activité industrielle et manufacturière. Adopter des technologies de production plus propres grâce à l'innovation et mettre au point de nouvelles technologies ou mettre à niveau les technologies existantes est important pour améliorer la production industrielle de l'Afrique. La technologie qui améliore l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des intrants est, par conséquent, essentielle au passage à des modes de consommation durables et pourrait améliorer la compétitivité des exportations africaines⁹. La région devrait donc soutenir la création de plus de centres nationaux de production propre en plus de ceux déjà établis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans le cadre de leur Programme conjoint sur la production propre et économe en ressources.

⁸ Agence internationale pour les énergies renouvelables. *Prospects for the African Power Sector: Scenarios and Strategies for Africa Project* (Abu Dhabi, 2012).

⁹ Commission économique pour l'Afrique, *Les politiques d'économie verte inclusive et la transformation structurelle dans certains pays africains* (Addis-Abeba, 2016)

III. Mise en œuvre de chaque cible relative aux modes de consommation et de production durables

Cible 12. 1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables

9. La cible 12.1 concerne le suivi des progrès de la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables « avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement ». À ce jour, 71 pays dans le monde disposent d'un plan d'action national sur les modes de consommation et de production durables ou ont intégré ces modes dans leurs politiques nationales en tant qu'objectif prioritaire. En Afrique, plusieurs pays mettent en œuvre des activités prioritaires au titre de la feuille de route régionale africaine pour le Cadre décennal de programmation. Ces pays investissent dans des secteurs prioritaires tels que l'eau et l'assainissement, l'habitat et le développement urbain, et dans des infrastructures et des actifs qui réduisent les émissions de carbone et la pollution, améliorent l'efficacité énergétique et des ressources et empêchent la perte de biodiversité et de services écosystémiques.

10. Les pays développés ont répondu à l'exhortation de montrer l'exemple. C'est ainsi que le Gouvernement allemand appuie principalement le Groupe de travail de Marrakech sur la coopération avec l'Afrique¹⁰. En outre, l'Union européenne finance le Programme Switch Africa Green qui aide les pays dans leurs efforts pour atteindre le développement durable en passant à une économie verte inclusive fondée sur des modes de consommation et de production durables, en soutenant le développement des entreprises vertes, en particulier parmi les micro, petites et moyennes entreprises. Le programme a mis en place un dispositif de mise en réseau qui fait office de centre de savoir et de dépositaire unique de toutes les ressources et tous les documents relatifs aux modes de production et de consommation durables. Toutes les parties prenantes peuvent contribuer à la plateforme et au tableau de bord et en faire usage.¹¹ L'Union européenne finance également le projet d'éco-innovation environnementale du PNUE, qui aide les petites et moyennes entreprises à intégrer la durabilité dans leurs opérations commerciales et dans celles de leurs partenaires à travers leurs chaînes de valeur concernées.

11. Bien que de nombreux pays africains mettent en œuvre des politiques et des stratégies axées sur les domaines prioritaires du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables, la majorité d'entre eux ne trouvent pas nécessaire de les aligner sur les initiatives relatives tant aux modes de consommation et de production durables qu'à l'économie verte. Les pays suivants ont élaboré des plans d'action nationaux pour la consommation durable : Algérie (2017), Burkina Faso (2010), Ghana (2014), Maurice (2008), Ouganda (2011), Rwanda (2014), Seychelles (2014), République-Unie de Tanzanie (2007) et Zambie (2011). Les pays devraient donc redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la feuille de route régionale du Programme-cadre décennal africain. En particulier, ils devraient exploiter les synergies et les liens entre les priorités thématiques régionales de consommation durable définies dans le Programme-cadre décennal, y compris les domaines transversaux, les cibles des objectifs de développement durable et les objectifs et priorités de l'Agenda 2063.

12. Il importe de noter que les plans d'action visant à promouvoir les modes de consommation et de production durables ne sont pas mis en œuvre qu'à

¹⁰ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Consommation et production durables en Afrique 2002-2012* (Nairobi, 2011) ;

¹¹ Pour plus de détails, voir <http://switachfricagreen.org>.

l'échelle nationale. Certains pays, comme l'Égypte et le Mozambique, mettent en œuvre des plans d'action locaux relatifs à la consommation et à la production durables. En outre, quelques projets et initiatives sont mis en œuvre sur le continent dans le cadre du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables (voir tableau 1). Sur la base du concept de "production plus propre" inventé par le PNUE en 1989, 13 centres nationaux de production plus propre ont été créés avec le soutien du PNUE et de l'ONUDI¹². Ces centres font la promotion de projets d'investissement dans la production propre et économe en ressources afin de faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles vers les industries, en particulier les petites et moyennes entreprises.¹³

Tableau 1

Projets et activités exécutés au titre dans le cadre du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables et progrès accomplis

Activités, projets et programmes	Pays où ils sont mis en œuvre
Élaboration et mise en œuvre de programmes d'action nationaux et locaux concernant les modes de consommation et de production durables	Plans portant spécialement sur les modes de consommation et de production durables : Burkina Faso, Ghana, Kenya, Maurice, Ouganda, Rwanda, Sénégal Seychelles, République-Unie de Tanzanie et Zambie. Intégration des programmes de consommation et de production durables dans les plans de développement durable : Afrique du Sud, Bénin, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Niger et Togo Au niveau local : Le Caire et Maputo
Gestion de la demande d'énergie et utilisation de l'eau :	Ouganda et Zambie
Initiative africaine d'économie d'eau dans les industries de boissons	Égypte, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe
Politiques de bâtiments durables pour les pays en développement	Kenya et Burkina Faso,
Boîte à outils sur la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources dans les petites et moyennes entreprises	Éthiopie, Ghana, Kenya, Niger, Rwanda, Ouganda et République-Unie de Tanzanie
Plans de développement de la gestion intégrée des déchets solides	Égypte, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Mozambique et Zimbabwe
Gestion des déchets ménagers	Burkina Faso
Élaboration et mise en œuvre de politiques concernant les pratiques durables de passation des marchés publics	Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie

Source: Programme des Nations Unies pour l'environnement, Consommation et production durables en Afrique 2002-2012 (Nairobi, 2011) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement, Perspectives mondiales sur les politiques

¹² Ils ont été créés dans les pays suivants : Cabo Verde (2010), Égypte (2004), Éthiopie (2000), Kenya (2000), Maurice (2014), Maroc (2000), Mozambique (2000), Ouganda (2001), Sénégal (2011), Afrique du Sud (2002), Tunisie (1996), République-Unie de Tanzanie (1995) et Zimbabwe (1995). Deux pays ont également lancé des projets : le Ghana en 2014 et le Rwanda en 2009.

¹³ Commission économique pour l'Afrique et Programme des Nations Unies pour l'environnement *Enabling Measures for an Inclusive Green Economy in Africa* (Addis-Abeba, 2017).

de consommation et de production durables: Agir ensemble (Nairobi, 2012) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement, Indicateurs de consommation et de production durables pour les futurs ODD (Nairobi: mars 2015) ; Feuille de route régionale africaine pour le Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables (2014).

13. En 2004, la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables a été créée en tant qu'institution régionale sans but lucratif pour promouvoir les modes de consommation et de production durables, sous l'égide de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, de l'ONUDI et du PNUE. La Table ronde rassemble de nombreux autres partenaires, dont l'Union européenne et des organismes des Nations Unies tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale du Travail. Elle sert de plateforme régionale pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables. Elle favorise tant le développement des capacités nationales et régionales pour l'application des modes de consommation et de production durables que l'application des concepts et outils connexes dans les pays africains.

14. Des activités sous-régionales liées à la consommation et à la production durables ont également été entreprises. Par exemple, les pays d'Afrique du Nord se sont associés aux États arabes pour lancer une stratégie régionale sur la consommation et la production durables en 2009. Les pays d'Afrique de l'Est se sont associés pour mettre en œuvre le projet de gestion environnementale du lac Victoria, qui est axé sur la gestion concertée des ressources naturelles transfrontières. La gestion collaborative des ressources naturelles transfrontalières¹⁴. La Communauté de développement de l'Afrique australe a mis au point un cadre sous-régional pour les énergies renouvelables, avec pour objectif ultime d'accroître l'accès des citoyens à des services énergétiques abordables et de promouvoir le développement durable¹⁵.

Cible 12.2: Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles

15. L'Afrique est dotée d'immenses ressources minérales. Ses réserves de plusieurs minéraux sont les premières ou les deuxièmes du monde.¹⁶ Dans 24 pays africains, les exportations de ressources minières contribuent aux exportations de marchandises.¹⁷ Toutefois, les pays africains ont connu une croissance négative de revenus compte tenu de l'épuisement et de l'amortissement des actifs naturels ainsi que des dommages causés à l'environnement par la croissance économique. Les tendances négatives de l'épargne nette ajustée impliquent que les modèles de croissance ne sont pas viables. L'amélioration des valeurs de l'épargne nette ajustée au cours de la période 2000-2015 a montré que de nombreux pays s'emploient à mettre en œuvre des mesures pour gérer et utiliser rationnellement leurs ressources naturelles et pour réduire les dommages causés à l'environnement par les activités économiques¹⁸.

¹⁴ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Perspectives mondiales sur les politiques de consommation et de production durables : agir ensemble* (Nairobi, 2012).

¹⁵ Voir United States Geological Survey, "Mineral commodity summaries 2013". Consultable à l'adresse : <https://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/mcs/2013/mcs2013.pdf>.

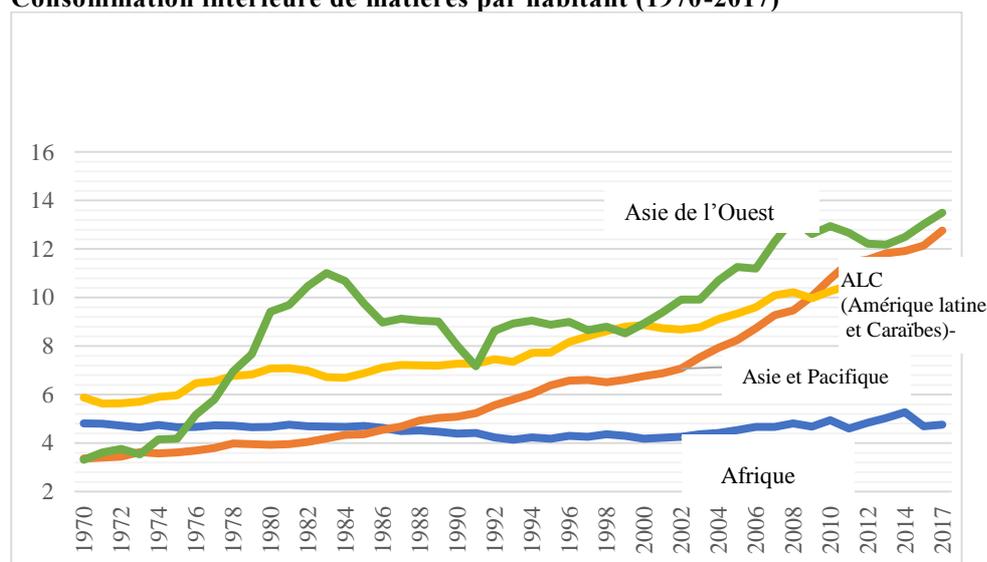
¹⁶ Voir Commission économique pour l'Afrique et Autres, *Les ressources minérales au service du développement de l'Afrique : Poser les fondements d'une nouvelle vision* (Addis-Abeba).

¹⁷ Voir Commission économique pour l'Afrique, *Cadres macroéconomiques pour une économie verte et inclusive en Afrique* (à paraître).

¹⁸ La consommation intérieure de matières est définie comme le montant total des matériaux utilisés directement dans l'économie (consommation de produits des industries extractives locales augmentée des importations), déduction faite des matières exportées. La consommation intérieure de matières par habitant

16. Par rapport aux autres régions, la tendance de la consommation intérieure de matières (CIM) par habitant en Afrique est restée stable au cours des 45 dernières années (fig. 1). Cela ne veut pas dire que l'Afrique a fait assez pour gérer la pression sur l'environnement. Au contraire, cette tendance indique généralement que, s'agissant d'utiliser les ressources pour soutenir la croissance économique, l'Afrique n'agit pas de façon optimale. La consommation intérieure de matières, en tant qu'indicateur relatif à la production, ne permet pas à elle seule d'appréhender pleinement l'ampleur de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Figure 1

Consommation intérieure de matières par habitant (1970-2017)

Source : PNUE, 2011.

17. À titre subsidiaire, l'empreinte matérielle permet d'envisager la gestion des ressources naturelles du côté de la consommation. En 2010, seule l'Afrique du Sud était proche de la moyenne mondiale de l'empreinte matérielle de 1,3 kg (voir tableau 2), mais, en règle générale, toutes les sous-régions commencent à réduire leurs prélèvements matériels en raison du regain donné aux politiques de gestion des ressources naturelles.

Tableau 2

Empreinte matérielle (en kg) par unité de PIB

Année	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest	Afrique australe	Afrique subsaharienne
2000	4,2	2,4	2,0	2,5
2001	4,1	2,6	1,7	2,4
2002	4,1	2,2	1,7	2,3
2003	4,2	2,4	1,8	2,4
2004		2,2	1,8	2,3
2005	4,2	2,2	1,8	2,4
2006	4,1	2,3	1,7	2,3

décrit le niveau moyen de l'utilisation de matériaux dans une économie— qui est un indicateur de pression sur l'environnement. L'empreinte matérielle est la part de l'extraction de ressources matérielles à l'échelle mondiale imputable à la demande finale intérieure d'un pays. L'empreinte matérielle totale est la somme de l'empreinte matérielle due à la biomasse, aux combustibles fossiles, aux minerais métalliques et aux minerais non métalliques.

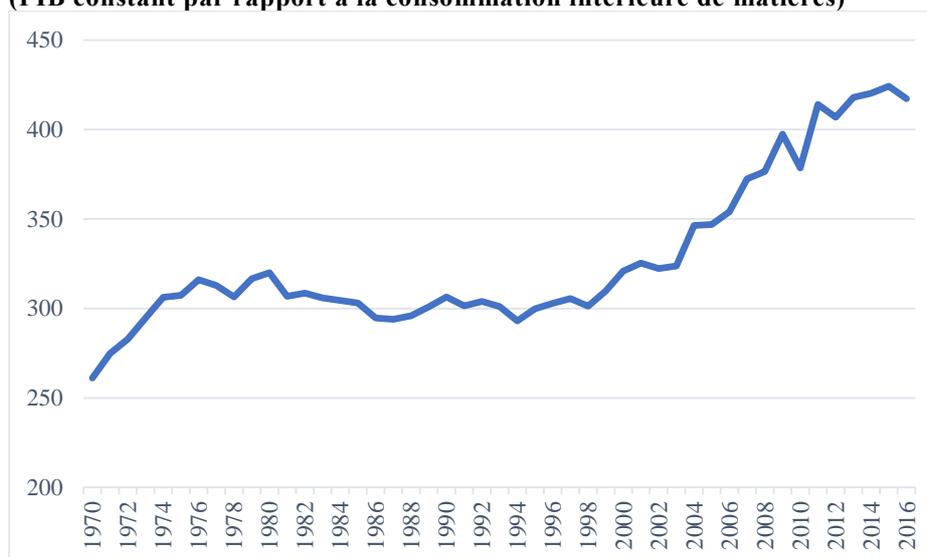
2007	3,9	2,3	1,6	2,3
2008	3,7	2,2	1,5	2,2
2009	3,7	2,1	1,5	2,1
2010	3,5	2,1	1,5	2,1

Source : Données de l'ONU sur les indicateurs des objectifs de développement durable (dernières données disponibles).

18. La productivité des ressources du continent s'est nettement améliorée pendant l'expansion économique de la période entre le milieu des années 2000 et le milieu des années 2010 (voir fig. II). Le PIB et la consommation intérieure de matières ont crû de manière positive, soit, en moyenne, de 3,3 % et 2,2 % respectivement entre 1970 et 2016. Ces chiffres indiquent que l'Afrique a connu un découplage et une dématérialisation relatifs, dans la mesure où ses économies ont enregistré une croissance plus rapide que celle de son utilisation des ressources naturelles. Cette tendance encourageante doit être maintenue par une plus grande intégration des modes de consommation et de production durables dans les stratégies et plans nationaux en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique.

Figure 2

**Productivité des ressources : Afrique subsaharienne, 1970-2016
(PIB constant par rapport à la consommation intérieure de matières)**



Source : calculs effectués à partir de données du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

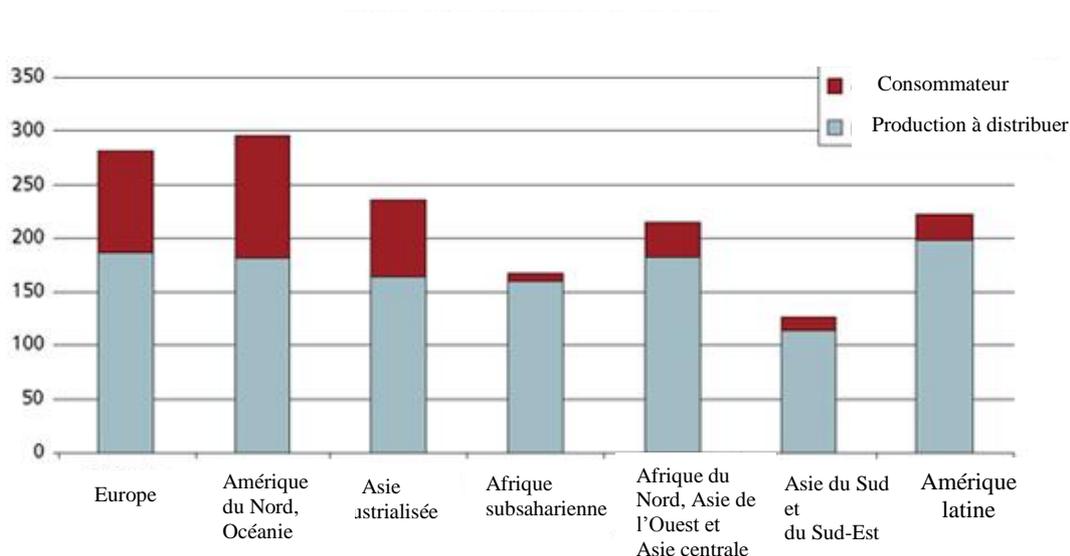
19. Bien que l'abondance de ressources naturelles permet de transformer le secteur primaire en secteur secondaire à valeur ajoutée est de favoriser l'industrialisation, l'instabilité des prix des produits de base a d'importantes répercussions négatives sur les pays qui dépendent principalement des recettes d'exportation de produits bruts ou semi-finis¹⁹. Le risque est toujours pour les pays d'accroître l'extraction des produits de base en période de marasme dans le but de compenser la baisse des recettes d'exportation. Préserver les ressources naturelles de l'Afrique dont dépend l'essentiel de la croissance du continent devrait donc rester une priorité.

¹⁹ Voir Commission économique pour l'Afrique, Rapport économique sur l'Afrique 2015 : *L'industrialisation par le commerce* (Addis-Abeba, 2015)

Cible 12. 3 : Réduire le volume de déchets alimentaires au niveau de la distribution comme de la consommation, tout au long des chaînes de production et d’approvisionnement, y compris les pertes après récolte

20. La production alimentaire mondiale est potentiellement suffisante pour nourrir l’ensemble de la population humaine et, pourtant, chaque année, environ un tiers des aliments produits pour la consommation humaine, soit environ 1,3 milliard de tonnes, est perdu ou gaspillé. Cela représente chaque année 990 milliards de dollars d’aliments perdus ou gaspillés dans le monde, dont 310 milliards de dollars provenant des pays en développement. L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) estime que chaque année, les consommateurs des pays riches gaspillent presque autant de nourriture (222 millions de tonnes) que la production alimentaire totale nette de l’Afrique subsaharienne (230 millions de tonnes)²⁰. Cela se traduit par un gaspillage par personne à la consommation se situant entre 95 et 115 kg par an en Europe et en Amérique du Nord, tandis qu’en Afrique Subsaharienne, en Asie du Sud et du Sud-Est, chaque personne jette seulement 6 à 11 kg par an (figure 3).

Figure 3
Pertes et gaspillages alimentaires par habitant (kg/an)



Source : Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), initiative mondiale SAVE FOOD pour la réduction des déchets et des pertes alimentaires. Disponible à l’adresse : <http://www.fao.org/save-food/ressources/keyfindings/fr/>

21. Plusieurs facteurs expliquent les pertes et gaspillages alimentaires dans le monde. Selon la FAO, 40% des pertes dans les pays en développement ont lieu après-récolte et à la phase de la transformation, tandis des pertes équivalentes se produisent aux niveaux de la distribution et de la consommation dans les pays développés. En Afrique subsaharienne, les pertes se produisent principalement aux étapes de la manutention et du stockage de l’après-récolte (tableau 3). La détérioration des denrées périssables, exacerbée par un climat généralement chaud et humide, est le principal facteur de pertes de produits alimentaires aux étapes de la manutention et du stockage de l’après-récolte. Dans le même temps, le caractère périssable des produits, notamment la mortalité du bétail, contribue

²⁰ Voir Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, « Principaux résultats ». Disponible à l’adresse : <http://www.fao.org/save-food/ressources/keyfindings/fr/>.

à des pertes de produits alimentaires à l'étape de la production agricole de la chaîne alimentaire.

Tableau 3

Pourcentages relatifs au gaspillage estimé ou certifié pour les différents groupes de produits : Afrique subsaharienne

	Production agricole	Opérations après récolte et stockage	Transformation et conditionnement	Distribution supermarchés et vente au détail	Consommation
Céréales	6 %	8 %	3,5 %	2 %	1 %
Racines et tubercules	14 %	18 %	15 %	5 %	2 %
Oléagineux et protéagineux	12 %	8 %	8 %	2 %	1 %
Fruits et légumes	10 %	9 %	25 %	17 %	5 %
Viande	15 %	0,7 %	5 %	7 %	2 %
Poisson et fruits de mer	5,7 %	6 %	9 %	15 %	2 %
Lait	6 %	11 %	0,1 %	10 %	0,1 %

Source: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011. Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde. Ampleur, causes et prévention. (Rome, 2011).

22. La nourriture actuellement perdue en Afrique pourrait nourrir 300 millions de personnes, soit plus que les 233 millions de personnes qui souffraient de faim et de malnutrition en Afrique subsaharienne entre 2014 et 2016. Si l'on épargnait juste le quart de la nourriture perdue ou gaspillée dans le monde, on pourrait nourrir 870 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde, soit plus que les 795 millions de personnes qui avaient faim dans le monde entre 2014 et 2016.²¹ Plusieurs interventions sont nécessaires à tous les niveaux des chaînes de valeur alimentaires, en particulier aux étapes de la production agricole et de la manutention de l'après récolte. De petites interventions telles que la mise à disposition de chambres froides et d'installations de stockage peuvent avoir un impact déterminant. Les gouvernements doivent mener des évaluations globales dont l'objectif ultime devra être de réduire l'inefficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire.

23. Les interventions propres à modifier les comportements pourraient être le meilleur moyen possible de réduire les pertes et les gaspillages alimentaires, en particulier à l'étape de la distribution et de la consommation. Avec la croissance de la population urbaine et de la nouvelle classe moyenne en Afrique, grandes sont les possibilités d'allier croissance et environnement grâce à cette catégorie de « nouveaux consommateurs ». La demande de biens manufacturés offre un créneau pour des actions en faveur des modes de consommation durable. Dans cet esprit, on constate l'insuffisance de politiques destinées à influencer les comportements de fond qui constituent les premiers moteurs naturels tant de l'urbanisation que de la croissance industrielle et de la demande connexe de matières premières et d'articles manufacturés, dont les denrées alimentaires qui finissent par être gaspillées.

Cible 12.4 : Gestion des produits chimiques et des déchets dangereux

24. L'Afrique produit 1,9 millions de tonnes de déchets chaque année, une quantité fort insignifiante au regard de la population de la population de la région²². Le déversement de substances chimiques et de déchets dangereux constituent une grave menace pour les pays côtiers et les pays enclavés. Depuis l'adoption de la Convention de Bâle en 1989, les pays ont redoublé d'efforts

²¹ Voir Hunger Notes, "Africa hunger facts". Disponible sur www.worldhunger.org/africa-hunger-poverty-facts/. (Consulté le 13 avril 2018).

²² Programme des Nations Unies pour l'environnement. *Les vingt ans de la Convention de Bamako : l'heure d'une mise en œuvre plus efficace* (Nairobi, 2018).

pour réduire la production de déchets dangereux et promouvoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et ont cherché à restreindre davantage les mouvements transfrontières de déchets dangereux, conformément aux principes de la gestion écologiquement rationnelle et de transparence dans le cadre des réglementations autorisant les mouvements transfrontières. Cependant, la mauvaise gestion des déchets et le déversement sauvage de déchets dans les cours d'eau, les plans d'eau, les égouts et sur les terres demeurent un sujet de préoccupation en Afrique, où l'insuffisance des infrastructures et l'urbanisation rapide rendent les pays impuissants face aux déchets produits²³

25. La plupart des pays de la région ont signé les Conventions de Rio, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Ils sont aussi parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ; à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. S'il est vrai que ces conventions ont permis de travailler à la protection de l'environnement, notamment les ressources marines, plusieurs pays africains ont estimé que des lacunes subsistaient dans les efforts pour atteindre ces objectifs. La nécessité d'adopter une approche dynamique a abouti en 1991 à la négociation par 12 États membres de l'OUA de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique. Au nombre des lacunes relevées figuraient le manque de préparation des pays en développement importateurs et l'absence générale de protection contre les déchets industriels et nucléaires que prévoyaient les autres conventions.²⁴

26. La Convention de Bamako est entrée en vigueur en 1998. Elle est appuyée par plusieurs résolutions ministérielles de l'OUA, notamment celle portant condamnation de l'importation de déchets nucléaires et industriels en Afrique en tant « crime contre l'Afrique et le peuple africain »²⁵ La Convention vise, entre autres objectifs, à protéger efficacement la santé humaine et de l'environnement des dangers que représentent ces déchets en réduisant au minimum leur production du point de vue tant de la quantité que du potentiel de risque et à veiller à ce que « le producteur s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en ce qui concerne le transport et l'élimination des déchets dangereux d'une manière qui soit compatible avec la protection de la santé humaine et de l'environnement, quel que soit le lieu où ces déchets sont éliminés »

27. Les pays devraient renforcer leur capacité scientifique de déterminer le potentiel de risque des déchets et des matières qui sont transférées ou échangées dans leurs juridictions. Il est également nécessaire d'accélérer l'incorporation de la Convention de Bamako dans les législations nationales, car le succès des conventions africaines et mondiales sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et la gestion de ces derniers dépend des efforts concertés et de la collaboration de tous les États, et pas seulement de ceux qui pâtissent de ces déchets. Par conséquent, les pays devraient adopter des

²³ Voir Commission économique pour l'Afrique, *Évaluation intégrée de l'état actuel de la gestion écologiquement rationnelle des déchets en Afrique* (Addis-Abeba, 2009).

²⁴ Voir Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, *Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique*. Disponible (en anglais) à l'adresse : www.opcw.org/chemical-weapons-convention/related-international-agreements/toxic-chemicals-and-the-environment/bamako-convention

²⁵ Voir Banque mondiale, *What a Waste: A Global Review of Solid Waste Management* (Washington, D.C., mars 2012).

politiques et stratégies nationales leur permettant de prendre en charge le problème des déchets dangereux et collaborer avec d'autres États sur ce problème.

Cible 12.5 : Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

28. La pollution massive et l'accumulation des déchets sont responsables de la perte ou de la destruction de nombreux écosystèmes. L'accent mis sur les villes et cités durables donne à espérer que les pays s'emploieraient à créer des espaces urbains bien gérés, compacts et efficaces et qui fournissent les services essentiels à leurs résidents, tout en utilisant les ressources naturelles disponibles de manière efficace et durable.

29. Au niveau mondial, la production de déchets urbains est d'environ 1,3 milliard de tonnes par an et devrait atteindre près de 2,2 milliards de tonnes par an d'ici à 2025. En Afrique, 169 119 tonnes de déchets sont produits dans les zones urbaines chaque jour, et ce chiffre devrait passer à 441 840 tonnes par jour d'ici à 2025. Bien que cette quantité soit faible comparée à d'autres régions du monde, elle n'en constitue pas moins une menace grave pour la santé humaine et l'intégrité écologique, en raison du manque de moyens pour gérer les déchets urbains. En outre, il convient de noter que si les données disponibles montrent que l'Afrique dégage moins de déchets par rapport à l'Asie centrale, la projection pour 2025 montre que cette situation sera inversée.

30. Les établissements humains durables, l'environnement bâti et les bâtiments écologiques, la gestion intégrée des déchets comportant la transformation des déchets en ressource pour la production d'énergie ou d'autres matières utilisables (recyclage et réemploi) sont parmi les options offertes aux pays pour réduire et gérer les déchets. D'autres mesures envisageables par les pouvoirs publics sont notamment une écotaxe sur les emballages et les ventes de plastique destinée à développer le secteur du recyclage des déchets plastiques ; l'interdiction totale de matières plastiques, en plus d'autres mesures visant à réduire la production de déchets urbains et la pollution connexe, notamment de l'air, des sols et des masses d'eau par l'industrie. Pour être efficaces, doivent s'accompagner de moyens d'intervention sur les comportements.

Cible 12.6 : Information et établissement de rapports sur la durabilité des entreprises

31. L'objectif visé au moyen de cette cible est de faire en sorte que les marchés financiers et des capitaux soient alignés sur les objectifs de développement durable. Le niveau de publication de leur bilan en matière de viabilité par les entreprises cotées en bourse dans le reste de la région, à l'exclusion d'Afrique du Sud, est très faible, 13 d'entre elles seulement (15 %) rendant compte dans le cadre d'un rapport de viabilité ou d'un rapport intégré. Plusieurs bourses des valeurs, dont la Ghana Stock Exchange, la Stock Exchange of Mauritius, la Nigerian Stock Exchange and la Zimbabwean Stock Exchange, s'emploient à mettre en place des mécanismes de rapport sur la gouvernance environnementale et sociale, la plupart de ces initiatives étant volontaires²⁶. Les bourses des valeurs sont donc bien placées pour influencer la publication des bilans en matière de durabilité, par exemple en élargissant les initiatives relatives aux marchés boursiers durables qui intègrent un système de diffusion d'information sur la durabilité et les fonds indiciaires connexes mis en œuvre dans plusieurs pays africains, notamment l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Nigéria (CEA, 2017, à paraître).

32. Les initiatives du secteur privé comblent les lacunes flagrantes de la réglementation concernant l'établissement de rapports d'information sur la durabilité des entreprises. Par exemple, en 2004, la Johannesburg Stock

²⁶ Association des experts-comptables du Royaume-Uni, *Stock Exchanges in sub-Saharan Africa: Capturing Intent towards ESG Requirements* (Londres, 2014).

Exchange (Bourse de Johannesburg) a été le premier marché émergent à créer un indice d'investissement socialement responsable. En 2012, 70 % des sociétés cotées à la Johannesburg Stock Exchange remplissaient les conditions de base de l'indice en 2012 et, en 2013, le respect de cet indice est devenu obligatoire pour toutes les sociétés cotées en bourse qui constituent le FTSE/JSE All Share Index. Les pouvoirs publics doivent s'efforcer davantage de réorienter les flux d'investissements privés et publics et des innovations à la fois entre les secteurs et à l'intérieur de ceux-ci et, à cet égard, il pourrait être indispensable d'exiger des entreprises qu'elles fassent régulièrement rapport sur leur durabilité.

Cible 12. 7 : Pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics.

33. Des mesures concernant les pratiques durables en matière de passation des marchés publics sont appliquées dans les pays développés pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux. Mais seuls de rares pays africains (Maurice et Tunisie) ont adopté des politiques concernant les pratiques durables de passation des marchés publics avec l'appui du PNUE, le Ghana et l'Afrique du Sud ayant adopté ces pratiques avec le soutien de l'Institut international du développement durable. D'autres pays les mettent également en œuvre de manière sporadique, suivant la nature de la transaction ou la source de financement.

Cible 12. 8 : Informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

34. Cette cible consiste à assurer que les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature. Dans le cas de l'Afrique, le développement des capacités est important pour appuyer l'élaboration de nouvelles réglementations commerciales, dont la certification des pratiques écologiques ou à faible émission de carbone et l'éco-étiquetage, l'élaboration et l'harmonisation des normes de produits et de services ; et l'écologisation des investissements liés au commerce. Le Mécanisme africain d'éco-étiquetage, par exemple, repose sur une structure politique et un cadre technique par lesquels Eco Mark Africa administre le label selon des critères précis de durabilité. L'institutionnalisation, avec l'appui du PNUE, du Mécanisme africain d'éco-étiquetage entre 2010 et 2011 a abouti à la création du label Eco Mark Africa, qui couvre quatre secteurs prioritaires : l'agriculture, la pêche, la foresterie et le tourisme. Le Mécanisme africain d'éco-étiquetage vise à promouvoir les produits africains dans le commerce intra-africain et international grâce à l'inclusion de paramètres écologiques dans les normes de produits²⁷.

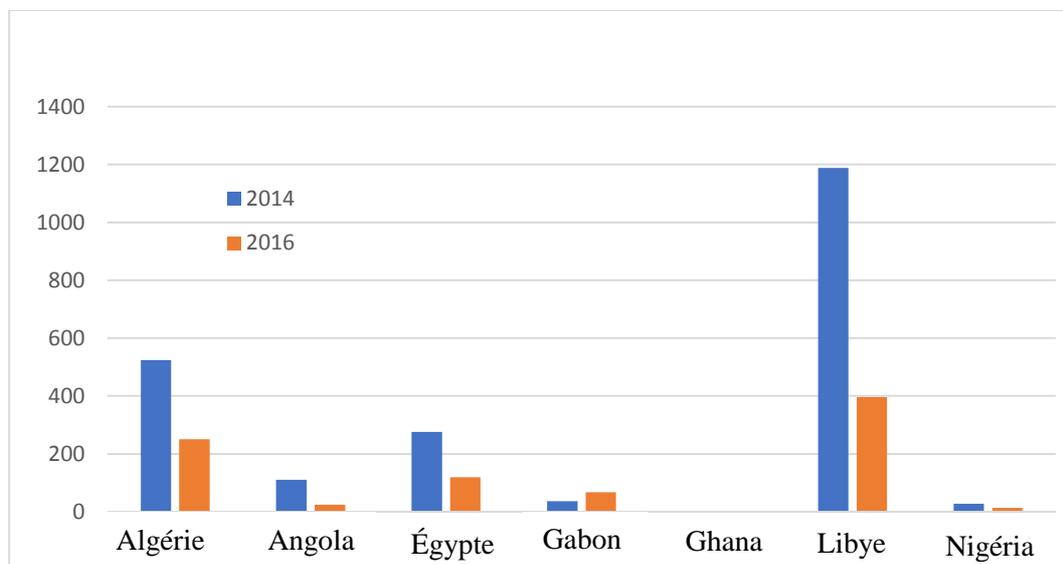
Cible 12. C : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles

35. Des subventions inefficaces sur les combustibles fossiles encouragent leur gaspillage et créent des distorsions qui faussent le marché. Par conséquent, l'élimination progressive des subventions sur les combustibles fossiles est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs aux modes de consommation et de production durables. Comme le montre la figure 4, les subventions sur les combustibles fossiles accordées par les pays africains sont en baisse, ce qui est une tendance encourageante.

²⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Consommation et production durables en Afrique 2002-2012* (Nairobi, 2011); Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Perspectives mondiales sur les politiques de consommation et de production durables: Agir ensemble* (Nairobi, 2012).

Figure 4

Subventions aux combustibles fossiles par habitant (en dollars par personne) dans certains pays africains, 2014-2016



Source : données de l'AIE.

36. Certains pays ont réussi à réduire le taux de subventionnement et le ratio des subventions sur les combustibles fossiles au PIB (voir tableau 4). Cette tendance positive doit être maintenue car non seulement elle conduit à un meilleur équilibre budgétaire, à une plus grande capacité budgétaire et à une meilleure répartition des crédits budgétaires, mais, également, elle permet aux gouvernements de mettre au point les mécanismes institutionnels et les mesures d'incitation nécessaires pour développer et faire prospérer les énergies renouvelables.

Tableau 4

Moyenne des taux de subvention (en %) et subventions totales en part du PIB (en %)

Pays	Année	Taux moyen de subvention (en %)	Subvention totale en part du PIB (%)
Algérie	2014	77,8	9,4
Algérie	2016	63,0	6,1
Angola	2014	39,0	1,9
Angola	2016	17,0	0,7
Égypte	2014	54,7	8,0
Égypte	2016	37,0	3,3
Gabon	2014	7,0	0,4
Gabon	2016	20,0	0,8
Ghana	2014	0,4	0,0
Ghana	2016	1,0	0,1
Libye	2014	77,9	18,0
Libye	2016	71,0	7,6
Nigéria	2014	25,4	0,9
Nigéria	2016	38,0	0,6

Source : Agence internationale de l'énergie. Perspectives énergétiques mondiales 2017.

IV. Conclusion

37. La consommation et la production durables sont essentielles pour permettre aux pays de réaliser une croissance économique soutenue et de réduire la pauvreté. La mise en œuvre du Programme 2030 battant à présent son plein, les pays de la région devraient effectuer le passage aux modes de consommation et de production durables, en adoptant des modes de consommation et de production inclusifs, économes en ressources et résistant aux changements climatiques dans tous les secteurs de leur économie. Il existe deux façons de transformer : soit changer les modes de production et de consommation sans réduire les quantités produites ou consommées, en choisissant le type de biens et de services à consommer, soit modifier les quantités sans modifier les modes de production et de consommation, en utilisant des méthodes plus efficaces. À cet égard, l'intégration des stratégies et des plans d'action relatifs aux modes de consommation et de production durables dans les plans de développement nationaux doit être une priorité absolue.

38. Les autres conditions requises pour effectuer la transition sont l'intensification des investissements verts dans les secteurs prioritaires, notamment l'agriculture et l'industrie ; l'industrialisation, les bâtiments et les infrastructures écologiques ; la recherche-développement dans les technologies vertes ; la redistribution des facteurs et l'innovation, ainsi que l'émergence de nouvelles activités vertes dynamiques et une augmentation de l'importance relative des secteurs verts, tels que l'agriculture biologique, les énergies renouvelables et l'écotourisme dans les économies nationales.²⁸

39. Il est impératif que les modes de consommation et de production durables en Afrique concordent avec l'objectif primordial de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie de la population. À cet égard, il est nécessaire d'augmenter la consommation, par exemple, par la modification des modes de consommation, étant donné que l'alimentation, le logement, l'énergie et l'eau sont indispensables à la réalisation d'autres objectifs de développement, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim. Il existe d'autres sources de croissance inclusive dans le cadre de la consommation et de la production durable, qui sont notamment l'investissement dans les secteurs prioritaires du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, comme cela a été évoqué ci-dessus, et dans les infrastructures et les biens permettant de réduire les émissions de carbone et la pollution, de renforcer l'utilisation rationnelle des ressources et l'efficacité énergétique et de prévenir la perte de la biodiversité et des services écosystémiques.

40. L'Afrique ayant la population la plus jeune de la planète, investir dans le capital humain est nécessaire si l'on veut récolter le dividende démographique et empêcher que le continent ne devienne à la fois « marché » et « consommateur ». Le capital humain est nécessaire dans toute la chaîne de valeur de l'innovation technologique, de la conception d'idées à la commercialisation et à la « consommation intelligente ». Pour préserver les emplois et assurer que la croissance économique et la réalisation d'autres objectifs de développement durable ne sont pas compromises, les gouvernements devraient avoir une vision ou un programme clairs de développement des compétences à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation, notamment la formation en cours d'emploi, qui répondent au besoin du marché de l'emploi. Bien conçus, les modes de consommation et de production durables peuvent contribuer à répondre aux grands problèmes de développement tels que l'épuisement du capital naturel ; la pauvreté et les

²⁸ Voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport 2012 sur le développement économique en Afrique : transformation structurelle et développement durable en Afrique*. (publication des Nations Unies, numéro de vente F.12.11.D.10.)

inégalités ; les incidences des changements climatiques sur l'économie, la société et l'environnement ; le déficit d'infrastructure (transports, énergie, eau, etc.) ; la modernisation technologique et industrielle ; le renforcement des liens avec les chaînes de valeur et la transformation structurelle.

V. **Recommandations et messages clefs**

41. Les États membres devraient renforcer la mise en œuvre de leurs stratégies de consommation et de production durables en particulier dans les domaines thématiques qui restent encore inexploités ou sous-exploités, notamment la production propre et économe en ressources ; les modes de vie durables ; les investissements stratégiques en faveur des villes économes en ressources et les pratiques durables de passation des marchés publics et le tourisme durable. Il est nécessaire de renforcer les cadres institutionnels existants de mise en œuvre de ces objectifs, l'idéal étant de le faire à la fois aux niveaux national et supranational.

42. Préserver les ressources naturelles de l'Afrique dont dépend l'essentiel de la croissance du continent devrait donc rester une priorité. L'utilisation rationnelle des ressources pour réduire le gaspillage à la production et à la consommation et le maintien des structures et des fonctions des écosystèmes devraient être au cœur de la transition vers des modes de consommation et de production durables. Un cadre de politique d'économie verte devra imposer des coûts aux pratiques de consommation et de production inefficaces et encourager le secteur privé à modifier ses opérations de manière à contribuer au développement durable.

43. Les aliments perdus en Afrique pourraient nourrir les millions de personnes qui souffrent de la faim ou de la malnutrition. Un quart de la nourriture perdue ou gaspillée dans le monde pourrait également suffire à mettre un terme à la faim dans le monde. Pour atteindre cet objectif, plusieurs initiatives doivent être engagées à divers niveaux, notamment dans les phases de production agricole et de manutention de l'après récolte. Les gouvernements doivent mener des évaluations globales, l'objectif ultime étant de réduire l'inefficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Ils devraient s'employer activement à combler l'énorme lacune en matière de politiques visant à influencer les comportements de fond qui constituent naturellement les principaux moteurs de production et de consommation non viables.

44. De nombreux pays ont intensifié leurs efforts en vue de réduire la production de déchets dangereux et de promouvoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et ont cherché à renforcer les restrictions aux mouvements transfrontières de déchets dangereux, conformément aux principes de la gestion écologiquement rationnelle et de la transparence dans les systèmes de réglementation autorisant les mouvements transfrontières. Ils devraient, toutefois, renforcer leur capacité scientifique de déterminer le potentiel de risque des déchets et des matières qui sont transférés ou échangés dans leurs juridictions. Il est également nécessaire d'accélérer l'incorporation de la Convention de Bamako dans les législations nationales, car le succès des conventions africaines et mondiales sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et la gestion de ces derniers dépend des efforts concertés et de la collaboration de tous les États, et pas seulement de ceux qui pâtissent de ces déchets. Par conséquent, les pays devraient adopter des politiques et stratégies nationales leur permettant de prendre en charge le problème des déchets dangereux et collaborer avec d'autres États sur ce problème.

45. Relier les modes de consommation et de production durables avec la plupart des autres objectifs de développement durable, comme souligné plus haut, exige de mettre l'accent sur le développement des capacités nationales de

production et d'utilisation des données permettant de mettre suffisamment en lumière les divers bénéfices que les pays africains peuvent tirer de l'intégration des modes de consommation et de production durables dans leurs cadres nationaux de statistique et d'établissement de rapports. Il convient de placer un accent particulier sur les données environnementales, étant donné que la disponibilité de données désagrégées sur l'environnement permettra aux États membres d'établir des rapports de fond sur les moyens de recadrer les politiques et pratiques économiques en matière de production et de consommation durable aux niveaux macroéconomique et sectoriel, de défendre ces moyens et de prendre des décisions les concernant.

46. Le passage à la consommation et à la production durables exige une large utilisation par les États membres d'une approche intégrée qui nécessite, par exemple, la participation d'acteurs non traditionnels, en particulier les principaux responsables de la planification du développement qui définissent les priorités politiques et budgétaires, notamment les ministères de la planification, de l'économie et des finances. Cela permettrait de traduire les multiples dimensions de la consommation et de la production durables en résultats de développement national pertinents, en menant des activités stratégiques qui soutiennent la consommation et la production durables sur plusieurs fronts. Ces acteurs doivent mieux comprendre la mesure dans laquelle la durabilité peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement afin qu'ils puissent apporter l'appui politique et budgétaire nécessaire à la mise en œuvre des modes de consommation et de production durables dans l'ensemble des secteurs gouvernementaux et des ministères.